



Mission régionale d'autorité environnementale

PAYS DE LA LOIRE

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire
sur la modification n°8 du plan local d'urbanisme
intercommunal (PLUi) de l'ex communauté de communes
du Canton de Rocheservière (85)**

n° PDL 020638 / KK AC PLU

Au regard de la demande d'avis conforme reçue le 31 juillet 2026, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 22 septembre 2026

Pour la MRAe Pays de la Loire,

le président

Signé

Daniel FAUVRE